

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10+ 3 pouvoirs  
Nombre de votants : 13

Date de convocation du conseil : 26 septembre 2023

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, M. Stéphane CLAVEAU

Absents excusés : Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES, Mme Catherine CLUZEL BURON qui a donné pouvoir à M. Gilbert CAIA, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Pascale DECHAUD, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT qui a donné pouvoir à M. Frédéric DURANT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ, M. Bruno MATHON

M. Michel DUMONT a été désigné secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 2 OCTOBRE 2023**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2023

- Décisions du Maire

- 01 Avis sur la vente d'un logement par la SA France Loire sis 3 impasse des Eglantiers
- 02 Attribution de prix pour le concours des maisons fleuries
- 03 Décision Modificative n°3 du budget gendarmerie
- 04 Informations et questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 5 septembre 2023.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements reçu de Madame Luce-Reine BRIDON suite au décès de Monsieur Maurice GUILLOT.

### **DECISION DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise :

- Décision n° 014/2023 du 21/09/2023 – Achat au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de trois mètres carrés pour une durée de trente ans à Mme Eveline MEROT pour la sépulture de Monsieur Jacky MEROT
- Décision n° 015/2023 du 29/09/2023 – Achat au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de quatre mètres carrés pour une durée de trente ans à Madame PIERSON épouse BIACSKO Anne-Laure pour la sépulture de Monsieur François PIERSON

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### ***DELIBERATION n° 2023 – 058***

#### **AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT PAR LA SA FRANCE LOIRE SIS 3 IMPASSE DES EGLANTIERS**

Il est exposé au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires a été saisie par la SA France Loire afin d'obtenir l'autorisation de vendre un logement 3 impasse des Eglantiers.

Afin de répondre à cette requête, la DDT sollicite l'avis de la Commune sur cette vente, conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Ce logement est de type 3 bis, son diagnostic est de classe D et le prix de vente envisagé est de 71 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**EMET** un avis favorable à la vente du logement sis 3 impasse des Eglantiers à Châteaumeillant dans la mesure où le prix de vente est conforme au marché de l'immobilier.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis au représentant de l'Etat.

## ***DELIBERATION n° 2023 – 059***

### **ATTRIBUTION DE PRIX POUR LE CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2023 :**

Il est exposé au Conseil Municipal que dans le cadre du concours communal des Maisons Fleuries, organisé chaque année, une remise de prix aux meilleurs fleurissements est prévue.

Le jury communal, après visite des maisons, a établi un classement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DEFINIT** les prix ci-dessous :

- 100 € pour 3 premiers lauréats en bons d'achat de 25 €
  - 60 € pour les lauréats du prix « Ambiance », « Ferme fleurie » et « Vitrine de commerce fleurie » (3 personnes) en bons d'achat de 20 €
  - 15 € pour les 4 autres candidats
- ainsi que d'autres lots pour tous les participants.

Les bons d'achats seront à utiliser chez les commerçants désignés par la Commune.

## ***DELIBERATION n° 2023 – 060***

### **DECISION MODIFICATIVE N°03 DU BUDGET GENDARMERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les avances versées à la SEM Territoria doivent faire l'objet d'écritures d'ordre afin de récupérer la TVA.

Par conséquent, il convient d'inscrire les crédits budgétaires correspondant.

Les crédits du Budget gendarmerie pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Diminution des crédits de l'Art 2313 Opération 100 :	- 1 882 484.50 €
Augmentation des crédits de l'Art 238 Opération 100 :	+ 1 882 484.50 €
Augmentation des crédits de l'Art 2313 Chap 041 :	+ 1 500 000.00 €
Augmentation des crédits de l'Art 238 Chap 041 :	+ 1 500 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

<b>DELIBERATION DU 2 OCTOBRE 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 03</b>							
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
				Art 2313 Op100	-1 882 484,50 €	Art 238 Chap 041	1 500 000,00 €
				Art 238 Op 100	1 882 484,50 €		
				Art 2313 Chap 041	1 500 000,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €	TOTAL	1 500 000,00 €	TOTAL	1 500 000,00 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de DETR pour la gendarmerie va être instruit prochainement. Le permis de construire a pris du retard car la commission de sécurité demande l'installation d'une réserve d'eau en cas d'incendie.

L'Intermarché va prochainement repasser devant la CNAC pour son agrandissement.

Pour faire suite à la précédente réunion du conseil municipal, Monsieur DESABRES montre de l'ambrosie à l'ensemble des présents. Il explique comment la reconnaître et limiter sa prolifération.

Le PNR Sud Berry organise une journée au PNR de Millevaches en Limousin le 11 octobre. Monsieur DURANT étant retenu par d'autres obligations et le nombre de participants étant limité, la personne souhaitant s'y rendre doit l'informer au plus vite.

Le conseil municipal du mois de décembre se déroulera le 11 décembre.

Au lieu dit « La Bidoire » des travaux sur le réseau d'eaux pluviales sont en cours de réalisation (changement de grilles des avaloirs, tête de buse...).

Du 27 octobre midi au 29 octobre midi, se déroulera un enduro de pêche à l'étang Merlin.

Concernant la vidange de l'étang Merlin, l'accord vient d'être reçu, il faut néanmoins prévenir les services de l'eau deux semaines avant la date prévue.

La compétence assainissement collectif va être transférée à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une étude sera réalisée par Cher Ingenierie des Territoires afin de mesurer les enjeux techniques et financiers relatifs à ce transfert. Cette étude sera financée à hauteur de 50% par l'agence de l'eau.

La dentiste arrive en fin de semaine. Les travaux du cabinet ne sont pas encore tout à fait achevés.

Le 30 novembre, la commune de Châteaumeillant accueillera à la salle Georges Mallet de Vandègre le Jeu des 1 000 euros de France Inter. Il y aura des sélections et enregistrements à 17h (Adultes) et des sélections et enregistrements à 18h30 (Jeunes et Adultes).

La gendarmerie organisera le 9 novembre à 14h30 à la salle Maurice Delaire une réunion de prévention à destination des aînés.

Mme DAUMARD informe que le photographe Anthony Perrot est venu début août, photographier les fresques cachées du Chapitre. A l'initiative de Mme BARON, un reportage vient d'être publié dans l'édition La Bouinotte sur ce sujet.

Un atelier artistique sur le thème de l'Automne se déroulera samedi prochain à la bibliothèque.

Le cinémobile sera présent le mercredi 4 octobre sur la place de la Résistance (Champ de Foire).

Monsieur CAIA donne compte rendu d'une réunion du SIAEP. Le taux de rendement de l'eau potable est encore en diminution (64% cette année). Le prix de l'eau vendue à Saint Amand par le SIAEP va augmenter.

Le Marché de Noël se déroulera le vendredi 22 décembre.

Madame DESAGES relate une réunion sur le thème de la végétalisation des cours d'école. Le PETR du Cher aide financièrement ce genre de projet.

Le nouvel espace de jeu pour l'accueil périscolaire sera installé lors des vacances de la Toussaint.

Une réunion sur le parcours de l'Indre à Vélo (qui passe par le Cher) va désormais être renommée « Cyclo Bohème » suite au sondage dernièrement réalisé.

Un projet d'espace jeunes et aînés sur la Place du 8 mai et au Pôle Culturel est en réflexion. Un dossier de subvention pourrait être déposé.

Monsieur DUMONT souligne que la balayeuse n'a pas été passée depuis la fête des Grattons. Il reste des confettis et divers détritrus.

La mairie n'a reçu aucune réponse concernant la demande de visite de la maison située 7 rue des Tanneries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 2 octobre 2023 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,  
Michel DUMONT